

**Calendrier Tri Sélectif 2ème Trimestre 2010***Avril**Mai**Juin*

Jeudi	1		Samedi	1		Mardi	1	
Vendredi	2	CC	Dimanche	2		Mercredi	2	DV
Samedi	3		Lundi	3	DM	Jeudi	3	
Dimanche	4		Mardi	4		Vendredi	4	
Lundi	5		Mercredi	5	DV	Samedi	5	
Mardi	6	DM	Jeudi	6		Dimanche	6	
Mercredi	7	DV	Vendredi	7		Lundi	7	DM /ME
Jeudi	8		Samedi	8		Mardi	8	
Vendredi	9		Dimanche	9		Mercredi	9	DV
Samedi	10	DMS	Lundi	10	DM	Jeudi	10	
Dimanche	11		Mardi	11		Vendredi	11	CC
Lundi	12	DM	Mercredi	12	DV	Samedi	12	
Mardi	13		Jeudi	13		Dimanche	13	
Mercredi	14	DV	Vendredi	14	CC	Lundi	14	DM
Jeudi	15		Samedi	15		Mardi	15	
Vendredi	16	CC	Dimanche	16		Mercredi	16	DV
Samedi	17		Lundi	17	DM	Jeudi	17	
Dimanche	18		Mardi	18		Vendredi	18	
Lundi	19	DM	Mercredi	19	DV	Samedi	19	
Mardi	20		Jeudi	20		Dimanche	20	
Mercredi	21	DV	Vendredi	21		Lundi	21	DM
Jeudi	22		Samedi	22		Mardi	22	
Vendredi	23		Dimanche	23		Mercredi	23	DV
Samedi	24		Lundi	24		Jeudi	24	
Dimanche	25		Mardi	25	DM	Vendredi	25	CC
Lundi	26	DM	Mercredi	26	DV	Samedi	26	
Mardi	27		Jeudi	27		Dimanche	27	
Mercredi	28	DV	Vendredi	28	CC	Lundi	28	DM
Jeudi	29		Samedi	29		Mardi	29	
Vendredi	30	CC	Dimanche	30		Mercredi	30	DV
			Lundi	31	DM			

DM= déchets ménagers (conteneurs) Tous les lundis à l'exception du 05/04 reporté au 06/04, le 24/05 reporté au 25/05 et le 01/11 reporté au 02/11

CC= corps creux (sacs jaunes à retirer en Mairie) (collecte tous les Vendredis des semaines impaires)

DV= déchets verts (Tous les mercredis à compter du 29 Mars au 3 Décembre à l'exception du 14 Juillet avancé au 12 Juillet)

ME= monstres / encombrants : à déposer sur le trottoir la veille

(Les monstres en 2010 : 2 Février - 7 Juin - 24 Septembre - 17 Décembre)

DMS= Déchets ménagers spéciaux (piles, batteries, gravats propres, pots de peinture, solvants...)

Ramassage Chemin des Vigneux – Parking du Tennis

10 Avril - de 8h30 à 11h30

04 Octobre - de 9h00 à 14h00

# ville de Buchères

www.ville-bucheres.fr

*La Mairie**d'hier et....**d'aujourd'hui*

**Sommaire**

• La CAT	3
• Aire des gens voyage	4
• Enquête publique	5
• PPRT Dislaub	6-7
• Lignes électriques	8
• Informations	9
• Manifestations	10
• Buchères en paroisse	11
• A.L.S.H	12
• Le Clos 2	12
• Club Ados	13
• Sécurité	14-15
• Calendrier tri selectif	16

Buchères Mag, Journal d'informations de la  
Ville de Buchères - N°37, 2ème Trimestre  
2010  
Directeur de la Publication: Daniel Lebeau  
Maquette/ Rédaction : Christelle Leroy  
Imprimeur: Mairie de Buchères

**Le Mot du Maire**

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

Ce bulletin précède de peu le vote du budget par le Conseil Municipal qui interviendra le 8 Avril.

Malgré la suppression de la taxe professionnelle, dès cette année aucune incidence financière en 2010, **nous allons décider de ne pas augmenter la fiscalité et maintenir le taux des autres taxes à leur niveau 2009.**

**Effort important** encore cette année en matière d'investissements près d'un millions d'euros au total (les 2 Tennis couverts + Club house représentant 328130 €) mais aussi réfection de voiries et bordures de trottoirs, mobiliers scolaires changés pour les quatre classes de primaires, mise en place aussi de ralentisseurs (Rue des Aulnes, du Poirier Saint Jean, du Châtelier...) bien sûr le fleurissement etc...

L'équipe municipale (voir article page 3) travaille activement avec les services de la CAT à préparer notre entrée sans incidences financières pour les foyers Buchérois. Nous allons tourner ensemble une belle page d'histoire de notre commune.

**Bien entendu nous continuerons à nous investir sans compter au service de l'intérêt général.**

Pour l'équipe municipale  
Votre Maire

Daniel LEBEAU

**Pratique**

Mairie  
1 Rue de la Mairie - 10800 BUCHERES  
Tél.: 03.25.41.80.17 / Fax: 03.25.41.87.11  
Mail: commune.bucheres10@wanadoo.fr  
Site: www.ville-bucheres.fr  
Permanence du Maire  
Mercredi: 18H-19H  
Un samedi sur deux: 10H-12H  
Et sur rendez-vous

Tél.: 03.25.41.87.12 Les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Horaires d'ouverture de la Mairie  
Lundi: 8H30-12H00 / 14H00-17H30  
Mardi: 8H00-12H00  
Mercredi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30  
Jeudi: 8H00-12H00 / 14H00-17H30  
Vendredi: 8H00-14H00  
Samedi: 9H00-12H00

**LES REFLEXES A AVOIR**

- Rangez tout ce qui pourrait tenter un cambrioleur : chéquier, carte de crédit, bijoux...
- Méfiez-vous des démarcheurs et quémandeurs, surtout s'ils sont en groupe ;
- Si des individus prétendent être des policiers, demandez leur nom, leur affectation ainsi que leur carte professionnelle ;
- N'hésitez pas à signaler les comportements que vous jugeriez suspects.

**COMPOSEZ LE 17**

Un renseignement anodin peut être recoupé par un autre appel et aider les enquêteurs.

**PENDANT VOTRE ABSENCE**

- En cas d'absence prolongée, prévenez vos voisins ou une personne de confiance et indiquez-lui la durée de votre absence, un numéro de téléphone où vous joindre, les éventuelles visites....
- Faites relever votre courrier régulièrement ; ne laissez pas déborder votre boîte à lettres ;
- Placez les objets de valeur en lieu sûr (coffre) dans le cas d'absence prolongée ;
- Même pour une courte absence, verrouillez vos portes et ne laissez pas les fenêtres accessibles ouvertes.

Un grand nombre de cambriolages sont commis **sans effraction !**

**VOUS ÊTES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE**

- Ne cherchez pas à ranger ou à déplacer certains objets ;
- Laissez les lieux en l'état pour préserver les traces et les indices aux opérations de police technique et scientifique ;
- Appelez directement la gendarmerie.
- Faites opposition sur les chèquiers, cartes bancaires ou titres volés.

**COMPOSEZ LE 17****LES VOLS DE VEHICULES**

**Les voleurs s'introduisent dans le domicile de leur victime (généralement sans violence) et dérobent les clés de la voiture souvent posées dans l'entrée avec le portefeuille, sac à main et téléphone portable notamment (phénomène de « Home-jacking »).**

- Verrouillez portes et fenêtres la nuit, même si vous êtes dans votre résidence ;
- Ne laissez pas en évidence les clés de votre automobile, le sac à main, le téléphone portable dans l'entrée de votre habitation.  
Rangez-les dans un endroit discret.
- Lors d'un arrêt de courte durée, pensez à enlever les clés de contact et à verrouiller les portières de votre voiture.



## Sécurité

# Se protéger contre les cambriolages

(Groupement de Gendarmerie départementale de l'Aube)



**TOUTES LES 2 MINUTES 30  
UN CAMBRIOLAGE EST  
COMMIS EN FRANCE**



**Il existe des moyens de réduire le risque de se faire cambrioler.  
Le temps est l'ennemi des cambrioleurs.**

**Efforcez-vous de décourager les malfaiteurs en leur compliquant la tâche.**

### LES MESURES A PRENDRE

- Renforcez votre porte d'entrée (serrure 3 points de sûreté, porte blindée...) et équipez celle-ci d'un judas ou d'un entre baillieur pour reconnaître votre visiteur ;
- Installez des dispositifs de surveillance comme un système d'alarme seul ou avec télésurveillance, si nécessaire ;
- Photographiez ou filmez vos objets de valeur, gravez dessus un identifiant et notez les numéros de série ;
- N'utilisez pas les « cachettes » classiques : clés dans la boîte aux lettres, sous le paillason, sous le pot de fleurs ou la poubelle...
- Ne laissez pas de mots sur votre porte mentionnant votre absence à un visiteur.

### VOUS RESIDEZ EN MAISON

- Equipez les fenêtres faciles d'accès (sous-sol, sur rue...) de barreaux de sécurité ;
- Protégez et renforcez les vitres proches d'un système d'ouverture ;
- Renforcez toutes les portes donnant sur l'extérieur
- Eclairiez votre jardin en l'équipant de détecteur (s) de présence ;
- Veillez à ce que la végétation ne soit pas trop haute et ne cache ni portes, ni fenêtres.

## C.A.T

**Les Buchérois soucieux de leur avenir à la CAT**  
Réunion publique du 26 Mars 2010  
article de Thibaut DESMARETS l'est-éclair du 30 Mars 2010



De gauche à droite: Mr Paul Gaillard, maire de Saint Germain, Mr Daniel Lebeau, maire de Buchères, Mr François Baroin, président de la CAT, Mr Alain Balland, 1er vice-président de la CAT.

« Nous avons bouclé notre premier budget sans aucune surcharge. Notre Population a par contre pu bénéficier de services supplémentaires. En s'unissant, on peut faire plus et mieux. » La présence de Paul Gaillard, vendredi soir à la réunion publique organisée à Buchères, avait clairement pour but de rassurer les nouveaux entrants dans la grande famille de l'agglomération troyenne. Pour le maire de Saint-Germain, dernière commune adhérente, l'union fait la force. C'est aussi le discours que se sont attelés à défendre Alain Balland, 1er vice-président de la CAT, Daniel Lebeau, maire de Buchères, et François Baroin, président de la CAT, anticipant les futurs interrogations. « Est-ce que vos impôts locaux vont augmenter ? Absolument pas, ça ne changera rien à la fiscalité de votre commune. Seules les cotisations des entreprises relèvent de la CAT » explique le maire de Saint André les Vergers, également président de la commission des finances. « allons-nous vous imposer des contraintes financières, des logements sociaux, ect. ? Non. Chaque commune reste maître de son plan d'urbanisme. On ne changera pas le zonage, juste quelques critères comme la densité de l'habitat par exemple », précise encore Alain Balland avant de faire tourner le micro dans les rangs. Soucieuse, la salle

demande des réponses claires. Si le rattachement de Buchères au réseau des transports en commun de la TCAT est une aubaine pour la population, quelques inquiétudes subsistent: « Pour le moment, ce sont les Courriers de l'Aube qui transportent nos enfants à l'école, c'est gratuit et les horaires sont adaptés. Que va-t-il en advenir avec la TCAT ? » interpelle un père. « On verra si on peut prendre en charge le coût de la carte scolaire; on demandera de toute façon une participation financière au conseil général. Il est hors de question de faire payer la facture aux familles », promet Daniel Lebeau. Avec les transports, l'assainissement relève aussi des principaux domaines de compétence de la communauté d'agglomération troyenne. C'est pourquoi Buchères devra se retirer du syndicat intercommunal après le raccordement, « ce qui va permettre une baisse significative de la redevance ». La Station d'épuration, amenée à disparaître, en paye les frais. Quant à la gestion des ordures ménagères et des encombrants, soulevée par certains, « rien ne va changer dans un premier temps. A l'avenir, il pourrait par contre y avoir un plus grand service de collecte géré par la CAT », ajoute le maire de gauche. Pistes cyclables, connexion de la bibliothèque au réseau de l'agglomération, voilà d'autres exemples « de la mutualisation des efforts et des moyens », a conclu le maire de Troyes, François Baroin, rappelant que la souveraineté des communes « restera toujours prioritaire ».

Salle comble lors de la réunion publique du 26 Mars 2010





**Aire de grand passage de Buchères :****« le problème est définitivement réglé »**

**En marge de la réunion publique consacrée à l'entrée de la commune dans la CAT, l'aire de grand passage a été évoquée par le maire.**

Article de Gaël PADIOU Libération Champagne du 29 Mars 2010.

L'aire de grand passage a alimenté les débats ces derniers mois. Où en est-on à l'heure où la Commune s'apprête à entrer dans la Communauté d'agglomération troyenne ?

Daniel LEBEAU - Lors de la dernière réunion en présence du Préfet, des services de l'Etat, de la Gendarmerie, des représentants de la Société des autoroutes, nous avons fait valoir notre position, ainsi que les responsables de l'association de défense des pâtures des Marots. Début mars, nous avons reçu un courrier officiel du Directeur Départemental des Territoires de l'Aube, signifiant que l'Etat ne donnait pas suite à la déclaration préalable pour la réalisation d'une clôture au lieu-dit les Marots, et retirait sa sollicitation de permis de voirie pour la création d'un accès. Concrètement, la première solution préconisée par le Préfet Christian ROUYER est aujourd'hui caduque et complètement abandonnée. On ne peut que se réjouir d'être parvenu à faire reculer l'Etat sur ce dossier.

Oui, mais le Préfet semble avoir jeté son dévolu sur un deuxième terrain à 200 m du précédent, sur la partie appelée canal sans eau.

Qu'en est-il ?

Dans l'immédiat la Commune n'a été saisie officiellement d'aucune demande de quelque nature que ce soit, clôture ou voirie. Dans tous les cas de figure, rien ne pourra désormais être opérationnel pour l'échéance du 1er Mai fixée initialement par le Préfet, afin de recevoir les caravanes. Selon moi, et ma conviction en la matière est très forte, il n'y aura aucune aire d'accueil des gens du voyage à Buchères pour la date prévue. Techniquement et matériellement, c'est impossible.

Rien n'empêche le Préfet de revenir à la charge ultérieurement après la date fatidique ?

Les arguments qui ont prévalu pour s'opposer au premier projet de l'Etat seront toujours d'actualité : le Plan Local d'Urbanisme interdit sur la zone N tout stationnement de véhicule. En outre, le terrain visé est situé en zone rouge, sur le Périmètre de protection des risques inondables, PPRI. Bref cette alternative est morte et enterrée avant même d'être initiée. En même temps, il n'y avait pas d'accès. Aucune possibilité d'entrée, ni de sortie.

Et l'hypothèse d'une troisième solution de repli ?

Les choses sont claires. Il n'y a pas d'autres surfaces disponibles. Entendons-nous bien. Je ne suis pas opposé à l'existence d'une aire de grand passage et à l'accueil des gens du voyage. Je suis bien conscient qu'il s'agit là d'une nécessité. Mais pas à proximité de zones industrielle, ni d'habitations. Il existe dans l'Aube de nombreux terrains répondant aux exigences en la matière. A l'Etat de prendre les dispositions financières pour que cette zone puisse être réalisée.

Avez-vous été surpris par l'ampleur prise par cette affaire et la mobilisation des habitants ?

Non, pas vraiment. D'autant qu'avec l'ensemble de la Municipalité, j'ai accompagné ce refus d'implantation à 30 mètres des habitations, en signant la pétition présentée par les riverains de la résidence des Marots. Ce qui me gêne en revanche, c'est l'amalgame qui a été fait, heureusement par un nombre de personnes limité, à la suite de l'action des membres de l'association de défense. Certains y ont vu à tort des relents extrémistes. Il ne faut pas tout mélanger. Les adhérents de l'association, que je connais très bien, ne peuvent pas être taxés de racistes. Ils n'étaient animés que par la volonté de conserver leur tranquillité.

Avez-vous obtenu des garanties du président de la CAT, François BAROIN, sur ce sujet de l'aire de grand passage ?

Oui, il a été très clair dans ses propos. Il souscrit totalement aux arguments de droit qui furent les nôtres dans cette affaire et estime que ce dossier devrait être traité à l'échelon départemental.

**CLUB ADOS**

Les vacances de Février ont été riches en découvertes... Nous sommes allés au musée Grévin, et nous avons été impressionnés par le réalisme des personnages. Le lieu est magnifique et dans chaque pièce que l'on franchit, les personnalités sont mises en scène. Nous avons beaucoup apprécié également la balade à Montmartre; un lieu magnifique où l'on se croirait en vacances... Certains jeunes ont pu s'initier au Flag (foot américain) avec la présence d'un prof. La soirée carnaval au club ados de St Germain fut un succès «de rires». Nous avons tout d'abord fait connaissance avec les jeunes de Ste Savine et chaque

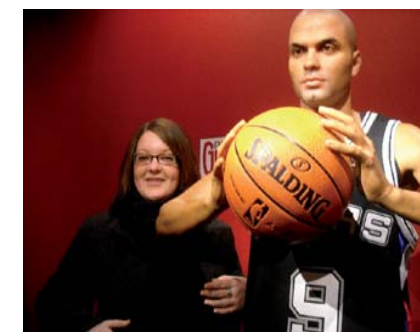
jeune des différents clubs avait confectionné et apporté le repas du soir... Une soirée conviviale suivie de la découverte de plusieurs jeux (jeux de mimes et jeux sur la wii...) des explosions de rires !!! A refaire absolument !!! (Parole des jeunes).

Nous sommes allés également à la patinoire, bowling, une journée ciné + kebab... Nous avons effectué une matinée «jeux de piste» dans Troyes: un parcours dans les rues de la ville avec comme support un livret rempli de questions et d'énigmes sur l'histoire de la ville de Troyes. Malheureusement, ce jour là il faisait très froid et nous avons beaucoup moins apprécié cette

matinée. Cependant, ce fut pour nous l'occasion de visiter les différentes églises troyennes. Dans l'ensemble, la structure fonctionne bien et dans le respect des règles. Nous attendons les prochaines vacances avec beaucoup d'impatience...

Les jeunes qui souhaitent découvrir le club ados n'hésitez pas... Dès vos 12 ans vous pouvez venir au club et participer aux activités. Mais vous pouvez aussi tout simplement venir sur place pour découvrir la structure (un après-midi par exemple).

Pour plus de renseignements, appelez Virgine Leclercq (Responsable du club ados) au 06.10.18.77.43





# Jeunesse

## A.L.S.H

Une trentaine d'enfants étaient présent pendant ces dernières vacances à l'accueil de loisirs de Buchères. Alexandra, Sylvie, Gwendoline, Laurette, Stéphanie, les animatrices ont su amuser et divertir les enfants en proposant diverses activités : cinéma, patinoire, parc Hourra, jeux multiples, atelier préparation du carnaval. Jeudi 18 février les enfants de l'ALSH de Buchères accueillent le centre de loisirs de Saint Germain pour un après midi carnaval. Les enfants, tous déguisés, ont défilé dans les rues de la commune et finalement se sont arrêtés dans le parc de la salle des fêtes pour assister au



brûlage de « Madame Carnavalette » mascotte de la fête. L'ALSH de Buchères accueillera les enfants pendant les vacances de pâques du 06 Avril au 16 avril 2010, ces dernières seront sur le thème des animaux.

## BIBLIOTHEQUE SERVICE PETITE ENFANCE

Alexandra, responsable du service petit enfance et Marie-B, bibliothécaire vous convient à venir découvrir « QUI MANGE QUOI ? » leur nouveau menu de lectures pour les enfants de 6 mois à 4 ans . Cette présentation aura lieu:

Le mercredi 07 avril à 15h30 à la bibliothèque municipale

Attention places limitées.  
Réservez donc au plus vite auprès d'Alexandra au 06.10.62.84.26 ou clshbucheres@wanadoo.fr



# Urbanisme

## ENQUETE PUBLIQUE

Lors du dernier Conseil Municipal du 11 février dernier, la Municipalité a décidé de diligenter une enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes (espaces verts et réseaux) du lotissement «LE CLOS 1» desservi par les rues:

- La Rue du Châtelier
- L'impasse du Châtelier
- La Rue des Clos
- L'Avenue André Morel
- La Rue Georges Tremet



Cette enquête publique aura lieu du Lundi 10 Mai au Vendredi 28 Mai 2010 inclus en Mairie.

**PERMANENCES du Commissaire Enquêteur Mr FAILNOT dans la salle du Conseil Municipal**

**Lundi 10 Mai 2010 de 9h00 à 11h00**  
**Mercredi 19 Mai 2010 de 14h00 à 16h00**  
**Vendredi 28 Mai 2010 de 9h00 à 11h00**



# Urbanisme

## Réunion Publique d'information



### Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de la société DISLAUB à Buchères

**Mardi 20 avril 2010 à 18 h 30**  
**Lieu : Salle des Fêtes de Buchères (Rue des Aulnes)**

L'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) par les services de l'Etat a été décidée par le Préfet de l'Aube autour du site de la société DISLAUB, implantée à Buchères, par arrêté du 13 mai 2009.

Qu'est-ce qu'un PPRT ? :

C'est un document d'urbanisme qui s'applique autour d'un site industriel à hauts risques (SEVESO), et doit être pris en compte dans le plan local d'urbanisme (PLU), quand il existe.

A quoi sert un PPRT ? :

À protéger les personnes contre les risques que présentent ces établissements industriels (incendie, explosion, ...), en agissant :

- sur l'urbanisation (zones non constructibles)
- sur le bâti (filmage des vitres...)
- sur les usages (interdiction de terrains de camping, de manifestations culturelles ou sportives...)

## Avancement des travaux du Lotissement le Clos 2



## BUCHERES EN PAROISSE

Buchères, comme Bréviandes, Rouilly-St-Loup, Ruvigny, fait partie du secteur paroissial de Saint-Julien-les-Villas. Une équipe pastorale a été mise en place le 11 octobre 2009 ; elle est constituée d'un prêtre, le père Alain KABAMBA et de 8 laïcs dont une personne de Buchères.

**Horaires des messes :** Le dimanche : 10 h 30 à l'église de St-Julien-les-Villas en alternance avec Buchères, Bréviandes (en hiver) et à partir d'avril en alternance avec Ruvigny et Rouilly-St-Loup. Le samedi soir, messe dominicale anticipée (sauf en juillet et août) à 18 h 15 en alternance sur Buchères, (Courgerennes en hiver) Bréviandes, Rouilly-St-Loup, Ruvigny

**(voir affichage aux portes des églises et dans la presse locale du samedi).**

**Denier de l'Eglise**

- Le denier est une ressource principale pour le diocèse et permet de payer le traitement des prêtres et des animateurs laïcs en pastorale.

- Par votre don, vous participez à la vie, à la vitalité de l'Eglise et vous lui permettez de préparer l'avenir.

- Notre diocèse connaît une situation financière de plus en plus délicate, il a besoin de votre soutien. N'hésitez pas à rejoindre les rangs de la générosité pour donner à notre communauté les moyens de vivre et d'annoncer la Parole de Dieu.

**Merci à vous tous.**

En ce qui concerne : baptême, catéchisme, mariage, obsèques, intentions de messe, s'adresser à la maison paroissiale 11, rue de Sancey à St-JULIEN (tél.03 25 82 12 86)

**Baptême :** faire la demande au moins **DEUX MOIS** avant la date du baptême

**Mariage :** faire la demande au moins **SIX MOIS** avant la date du mariage

**Permanence à la maison paroissiale à St-Julien**

- du lundi au samedi de 9 h 30 à 11 h 30

- (le mardi 16h30 à 18h30 en hiver) et le jeudi de 17 h à 19 h (sauf pendant les vacances scolaires)

**Personnes relais pour Buchères**

Mme Cécile GUENARD (tél. 03-25-41-74-33)

Mme SOROKA (tél. :03-25-41-86-60)

Mme Roselyne LIONNET (tél. :03-25-41-85-49)

**Accueil :** Que les nouveaux habitants de Buchères soient les bienvenus à la fois dans la commune et dans la Paroisse. N'hésitez pas à vous faire connaître.



# Manifestations

## PROMOTION AU CPI

Entré le 1er Janvier 1998 à 31 ans au CPI de Buchères, Xavier MALHERBE responsable du centre a fait son chemin. Il vient d'obtenir, après 12 ans de service, le grade de sergent. Sur l'invitation de l'amicale en ce samedi 13 Mars 2010 à la salle Roland Thépenier en compagnie de collègues pompiers, de Philippe JULLIARD ( 1er Adjoint), de Gérard LOPES (4ème Adjoint), de Philippe GUNDALL (conseiller municipal délégué) le maire Daniel LEBEAU le félicita et lui remit son diplôme de «chef d'agrées de sapeur pompier volontaire d'un corps communal» dont il a passé avec succès les épreuves exigées. Pour fêter cet évènement, on leva le verre de l'amitié en lui souhaitant encore une longue carrière au service du CPI de la commune.



### 3<sup>e</sup> Rencontre de Jeux de Figurines 24 et 25 avril 2010 Salle polyvalente de Buchères



24 et 25 Avril 2010 Rencontre de jeux et stratégie avec historiques et fantastiques organisé par l'A.J.H.A

### SCRAP BUCHEROIS

Le Club de Scrapbooking se développe et vous propose des ateliers encadrements. Ces ateliers sont ouverts à tous, débutants ou confirmés.

Ils se déroulent tous les lundis et jeudis matin de 9h00 à 12h00 à la salle Roland Thépenier.

L'atelier Scrapbooking se réunit tous les mardis soir de 19h00 à 22h00.

Pour tous renseignements n'hésitez pas à contacter Stéphanie, présidente du Scrapbooking au 03.25.46.76.33 et Agnès, pour les ateliers encadrements au 03.25.41.75.50

### LISTE DES MANIFESTATIONS

- 11 Avril: Prix des commerçants et artisans de Buchères (course cycliste)
- 11 Avril: Congrès départemental de l'UNC
- 18 Avril: Thé dansant du Comité des fêtes
- Du 18 Avril au 06 Juin: Compétitions de tennis par équipe
- 24 Avril: Exposition vente de printemps Club de l'Amitié.
- 1er Mai: Soirée dansante + repas Tennis Club des Deux Vallées.
- 23 Mai: Prix du restaurant le Churrasco au parc logisitque / course cycliste
- 30 Mai: Barbecue et concours de boules organisé par l'Union nationale des combattants
- 12 Juin: Tournoi intersections du Budo Club
- 12 Juin: Fêtes des écoles
- 13 Juin: Vide grenier du Comité des fêtes
- 15 Juin: Repas de vacances Club de l'Amitié
- 27 Juin: Tournoi inter Club: Tennis Club des Deux Vallées

# Urbanisme

- sur le foncier (délaissement, expropriation...) uniquement lorsque les circonstances l'exigent, ce qui n'est pas le cas pour le PPRT DISLAUB.

Quelles conséquences possibles :

- interdire ou limiter les constructions ou leurs extensions,
- interdire ou limiter le rassemblement de personnes dans les zones les plus exposées,
- interdire ou limiter le stationnement des véhicules dans les zones les plus exposées,
- prescrire des règles pour les constructions nouvelles,
- recommander des aménagements pour les constructions nouvelles ou existantes.

La réunion publique sera destinée à présenter la société DISLAUB, l'objectif du PPRT, ainsi que les mesures possibles autour du site en matière d'urbanisme, à l'intérieur du périmètre d'étude.

Les documents qui seront présentés sont accessible sur le site Internet de la DREAL (<http://www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr/>). Inscrire PPRT dans le moteur de recherche et se laisser guider.

Cette réunion permettra d'informer la population sur cette démarche et de recueillir son avis sur les mesures possibles.

Cette consultation du public intervient alors qu'aucune décision n'est prise.

\* \* \* \*

A l'issue de cette concertation, un document officiel sera préparé par les services de l'Etat : le projet de règlement du PPRT. Il sera soumis à enquête publique pendant un mois puis approuvé par le Préfet.

## Lignes électriques: PRUDENCE

Travaux agricoles ou sur des chantiers, élagage, loisirs nautiques ou aériens, pêche sont autant d'activités qui vous exposent à des risques si elles sont effectuées à proximité de lignes électriques sans respecter quelques précautions élémentaires. En effet, le danger existe :

- si vous vous approchez trop près d'une ligne électrique ou pointez un objet dans sa direction,
- si vous entrez en contact avec une ligne, directement ou par l'intermédiaire d'un outil, d'un engin ou d'un matériel.

Vous pouvez alors provoquer un arc électrique, appelé amorçage, et vous risquez l'électrocution.

se trouve à proximité d'une ligne électrique, que ce soit pour le travail ou pour les loisirs.

**Pour éviter tout risque d'accident et pratiquer votre activité en toute sécurité, il suffit de rester à distance des lignes et de respecter quelques mesures simples de prévention.**



### AGRICULTEURS

- Ne réhaussez pas votre terrain et ne stocker rien sous une ligne électrique.
- Si vous devez élaguer, ou

**apporter une modification** sous une ligne électrique ou **à proximité**, contactez votre interlocuteur ERDF ou RTE habituel.

• **N'installez pas et ne déplacez pas sans précaution** le matériel d'arrosage sous les lignes électriques.



### PROFESSIONNELS DU BTP ET LOUEURS D'ENGIN

(particuliers et professionnels)

- vous devez **déclarer vos travaux** en envoyant une **Déclaration d'intention**

# Urbanisme

**de commencement de travaux** (DICT) à RTE et/ou à ERDF en faisant référence à la **demande de Renseignements** (DR) transmise par le donneur d'ordre.

• **Examinez avec vos gestionnaires** (ERDF, RTE...) les principales mesures de prévention à prendre.

## **PRUDENCE !**

**(Pour les agriculteurs, les professionnels du BTP et les loueurs d'engin)**

- Si vous manutentionnez des objets encombrants ou de grande longueur (matériels d'arrosage, échelles, nacelles, antennes, échafaudages, tuyaux d'arrosage...)
- Si vous élaguez ou coupez des arbres.
- Si vous circulez avec des engins de grande hauteur ou de hauteur variable (engin de leva-

ge, déchargement, stockage de produits).

- Si vous aménagez des drains ou creusez une tranchée.
- Si vous réalisez la peinture d'une façade, couvrez un toit, manipulez des panneaux publicitaires.



## **AMATEURS DE SPORTS ET DE LOISIRS EN PLEIN AIR**

- **Consultez** les cartes pour connaître les zones à risque
- **Demandez conseil** à votre Club.
- **Vérifiez** les vents.
- Parapente et autres activités aériennes (vols en ULM, delta-plane, aviation de tourisme)
- Jeux de cerfs-volants.

### **PRUDENCE !**

• Activités nautiques à voile.



## **PÊCHEURS**

- **Evitez** de pêcher près des lignes électriques.
- **Demandez conseil** à votre fédération de pêche sur les zones à risque.
- **Tenez votre canne** en position horizontale lorsque vous passez sous une ligne électrique.
- **PRUDENCE !**
- Lancers vifs, particulièrement avec une canne à pêche en fibre carbone.
- Utilisation d'une ligne de grande longueur pour la pêche «au coup».

**QUELLE QUE SOIT VOTRE ACTIVITE, SOYEZ PRUDENTS, NE TOUCHEZ JAMAIS UNE BRANCHE, UN ENGIN OU UN OBJET EN CONTACT AVEC UNE LIGNE**

## **CONSEILS EN CAS D'ACCIDENT**

- **INTERDIRE** l'accès pour empêcher un autre accident (distance mini de 5 m)
- **NE PAS TOUCHER** aux personnes blessées quand elles sont encore en contact avec la ligne pour éviter d'être vous-même électrisé.
- **NE PAS TOUCHER** aux câbles même tombés au sol, ni aux pylônes.
- **ALERTER** les pompiers (18), la gendarmerie (17) et le SAMU (15)

# Informations

## **Concours des Maisons Fleuries**



Nous informons les personnes désirant participer au concours des Maisons Fleuries 2010 que les fiches d'inscriptions sont disponibles auprès du secrétariat de la Mairie aux horaires habituels d'ouverture au public. Inscriptions avant le **20 JUIN 2010**.

### **CATEGORIE:**

- 1ère catégorie (maisons avec jardin visible de la rue)
- 2ème catégorie (décor floral installé en bordure de la voie publique)
- 3ème catégorie (balcons et terrasses fleuris)
- 4ème catégorie (fenêtre ou murs fleuris)
- 5ème catégorie (établissements publics et commerciaux fleuris)

## **Nouvelle entreprise**

Depuis le mois de Mars, une rotisserie ambulante « La Broche Gourmande » vient proposer ses produits sur la commune de Buchères. Franck vous donne rendez-vous chaque vendredi sur le parking du magasin «Aux Bonnes Affaires» de 9h00 à 12h30, il vous propose:

- Poulet (pac), Poulet fermier, Pintade, Caille, Cuisse de poulet, Jambon, Noix de Jambon, Rôtis de dinde, Jarret, Travers de porc, Andouillette
- Passez vos commandes au 06.20.42.41.00 avant 11h00

## **Recensement Militaire**

Nous vous informons que les jeunes nés en 1994 doivent se faire recenser à la Mairie selon le tableau ci-dessous:

### **CALENDRIER DES OPERATIONS DE RECENSEMENT MILITAIRE**

<b><u>PERIODE</u></b>	<b><u>PRESENTATION EN MAIRIE</u></b>	<b><u>LISTE UNIQUE REGULARISATION concernant les jeunes nés:</u></b>	<b><u>LISTE UNIQUE RECENSEMENT NORMAL jeunes nés entre:</u></b>
2ème période	Du 1er Avril au 30 Juin 2010	Avant le 1er Avril 1994	Le 1er Avril et le 30 Juin 1994